

## TARIF DES EMOLUMENTS DE CHANCELLERIE

Le Conseil communal de Neyruz FR

**vu :**

la législation en vigueur sur les Communes

**édicte**

### **Art. 1 Emoluments**

*Emoluments*

La Commune de Neyruz (FR) perçoit les émoluments de chancellerie suivants :

- Carte d'identité	tarif selon la législation en vigueur	
- Passeport	tarif selon la législation en vigueur	
- Contrôle des habitants – certificat d'établissement	CHF	20.00
- Contrôle des habitants – attestation de séjour	CHF	20.00
- Contrôle des habitants - certificat ou attestation pour étranger	CHF	20.00
- Certificats divers (bonnes mœurs, vie, autres)	CHF	20.00
- Attestations diverses (domicile, fiscale, autres...)	CHF	10.00
- Autorisations de voyage	CHF	10.00
- Fiches toxiques	CHF	10.00
- Attestations sur formulaire déjà rempli (sceau communal)		gratuit
- Listes des électeurs	CHF	20.00
- Listes diverses	CHF	20.00
- Photocopies A4 (la pièce)	CHF	0.50
- Photocopies A3 (la pièce)	CHF	1.00

### **Art. 2 Frais de rappel**

*Frais de rappel*

Les frais de rappel pour toutes les factures (Impôts, contribution immobilière, taxes, etc.) sont facturés ainsi

1 <sup>er</sup> rappel		aucun frais
2 <sup>ème</sup> rappel	CHF	10.00
Sommation	CHF	20.00

**Art. 3 Intérêts de rappel**

*Intérêts*

Les intérêts de rappel sont calculés au taux appliqué des intérêts moratoires sur impôts. Ce taux est fixé chaque année par le Conseil communal.

**Art. 4 Paiement**

*Paiement*

Les émoluments courants sont payables au moment de la délivrance de l'acte ou contre facture.

**Art. 5 Entrée en vigueur**

*Entrée en  
vigueur*

Le présent tarif entre en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Adopté par le Conseil communal de Neyruz FR dans sa séance du 3 août 2015.